



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PE-18

Emplacement des composants du système

Juill. 2026



Sécurité physique des installations

Physical and Environmental Protection

PE-18 — Emplacement des composants du système (--M)

Énoncés :

Installer les composants du système de manière à réduire au minimum les dommages que pourraient causer [\[Affectation : risques physiques et environnementaux définis par l'organisation\]](#), de même que les possibilités d'accès non autorisé.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les risques physiques et environnementaux comprennent les inondations, les tsunamis, les incendies, les tornades, les tremblements de terre, les ouragans, les actes terroristes, le vandalisme, les impulsions électromagnétiques, les interférences électriques et d'autres formes de rayonnements électromagnétiques. Les organisations choisissent l'emplacement des points d'entrée de manière à ce qu'une personne non autorisée, à qui l'accès est interdit, ne puisse s'approcher des systèmes. Une telle proximité peut accroître le risque d'un accès non autorisé aux communications de l'organisation au moyen de microphones de reniflage de paquets sans fil ou dans le cadre d'une divulgation non autorisée d'information.